#27
JUILLET 2022

À VOTRE SERVICE !

« FIÈVRES ADMINISTRATIVES ET RÉGLEMENTAIRES. »

CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-VIENNE

À CEUX EN ACTIVITÉ ET À CEUX CHERCHANT

Je me dois ici de saluer le courage des paysans français. Car effectivement, il faut du courage et de la volonté aux nouveaux installés, ceux en activité à ceux cherchant à transmettre leur ferme. Nous sommes la seule profession à être autant encadrée et réglementée, tout en étant une profession libérale. À l'heure où un conflit géopolitique à l'échelle mondiale est à moins de quelques milliers de kilomètres de nos frontières nationales et européennes ne faut-il pas que la France, mais également l'Europe, se posent les bonnes questions par rapport à l'autosuffisance alimentaire ? Lorsqu'on observe la rapidité pour trouver les solutions dans l'approvisionnement en gaz et pétrole mais également le déploiement de moyens financiers pour relancer la production d'armes, il est temps que la France en fasse de même pour son agriculture, première arme de guerre mais également de stabilité intérieure. Tout le monde se focalise sur le manque de blé, mais fort heureusement, le blé ne manque pas en France, par contre nous ne sommes plus autosuffisants dans de très nombreuses productions animales et végétales. Il faut bien préciser qu'outre les choix nationaux et européens en matière d'agriculture depuis 30 ans, les accords et autres traités commerciaux, l'interdiction de molécules phytosanitaires (sans solutions de remplacement), les réglementations environnementales, de bien-être animal, les difficultés d'accès à l'eau (la liste est non exhaustive) ont emmené les paysans dans des impasses techniques, économiques et provoqué la « démotivation » d'un bon nombre de nos collègues. Pourtant, il n'y a pas plus beau métier que le nôtre ! Quoi de plus beau que de voir naître un animal et de l'élever ? Quoi de plus beau que d'implanter des végétaux et de les voir croître jusqu'à la récolte ? Tout cela demande une transmission des savoirs-faire entre générations, de l'accompagnement technique et économique. Pour former des paysans, il faut plus de temps que pour trouver des solutions pour l'approvisionnement en énergie, relancer l'armement, voter un budget.

Alors, avant que nous manquions réellement de nourriture ou qu'elle soit inabordable pour une majorité de consommateurs, tout en permettant aux paysans de vivre dignement, il faut un véritable plan Marshall français pour l'agriculture mais également assouplir le carcan répressif et réglementaire où le droit à l'erreur n'existe pas et la liberté de propriété et d'entreprendre n'existe plus.

Faudra-t-il que la famine arrive jusqu'à nous pour qu'un bel avenir s'offre aux paysans ?

Bertrand VENTEAU
Président de
la Chambre d'agriculture

PORTRAIT D'AGRICULTEUR

DROIT DES FEMMES | DE LA FEMME D'AGRICULTEUR AU STATUT D'AGRICULTRICE

Auparavant, conseillère commerciale Aurélie SAUFFIER s'est installée en 2015 pour reprendre la ferme familiale au départ en retraite de son père qui était déjà en EARL. L'exploitation est composée de 85 mères limousines en système naisseur-engraisseur sur une SAU de 90 ha et de 2 poulaillers.

Son mari a lui aussi une exploitation en bovin viande. En 2022, ils ont fait le choix de regrouper les 2 structures en créant le GAEC DES DEUX TERRES afin de faciliter la partie administrative.

Les femmes dans l'histoire de l'agriculture, ont toujours occupé une place importante, il n'y a que peu de temps qu'elles sont légitimées économiquement, socialement et juridiquement. Cette reconnaissance pour certaines d'entre elles est malheureusement trop tardive laissant place à une retraite misérable incompréhensible au vu de ses années de labeur.

En tant que femme, qu'est-ce qui est le plus difficile pour vous ?

« Selon moi, pour une femme, le plus difficile c'est le travail physique : c'est vrai que je n'ai pas la même force physique que les hommes qui m'accompagnent sur la ferme.

J'ai fait le choix de faire un 2ème bâtiment volaille en 2018 pour me faciliter le travail : l'atelier volaille je peux le gérer seule. Pour les vaches, c'est plus compliqué : pour tout le travail de contention, j'ai besoin d'une autre personne pour m'épauler. »

Selon vous, qu'apportez-vous de particulier sur la ferme en tant que femme ?

« J'apaise certaines situations de par mon calme et ma patience (par exemple, pour faire téter les veaux). Je m'occupe également de la partie administrative et comptable, ce qui représente énormément d'importance sur une exploitation aujourd'hui. »

Les évolutions législatives comme la mise en place du statut de conjoint collaborateur, l'autorisation de créer des GAEC entre conjoints ou encore l'extension de la couverture sociale pour les conjointes d'exploitants ont permis une reconnaissance du statut des femmes dans le milieu agricole.

Plus aucune production agricole n'est inaccessible aux femmes agricultrices. Elles ont su se former, s'imposer et devenir autonomes. Elles font partie intégrante du paysage agricole, pas seulement en tant que simple « touche féminine » mais bien en tant qu'acteur économique de grande importance.

Les femmes agricultrices suscitent le dynamisme et apportent de la modernité au secteur.

Source : Coordination Rurale, article « Les femmes dans l'agriculture ».

Pour en savoir +

Service installation
05 87 50 42 33
pait87@haute-vienne.chambagri.fr

À NE PAS MANQUER PROCHAINEMENT !

MARCHÉS DES PRODUCTEURS DE PAYS | UN BON LANCEMENT

Les Marchés des Producteurs de Pays débutent fin juin pour la plupart des organisations. Cependant, un avant-goût de la saison estivale a eu lieu à Feytiat le vendredi 20 mai dans le parc de la Mairie.

Ce marché, porté par le Comité de Jumelage de la Ville de Feytiat et le Comité des Fêtes, réalisait sa 12ème édition.

Monsieur Bernard MARIAUX, Président du Comité de jumelage revient sur le bilan de cette édition 2022 :

« Notre objectif est de créer un rendez-vous festif et convivial dans le magnifique parc de la Mairie pour les habitants de Feytiat et communes alentours. Cette nouvelle édition a été un beau succès. Après 2 ans de perturbation liée au COVID, nous avions une crainte que la fréquentation ne soit pas présente. Cependant, les consommateurs ont souhaité retrouver les moments de convivialité des années d'avant COVID avec notamment le retour de la restauration sur place et des animations.

L'affluence a été telle que plusieurs producteurs ont été dévalisés très tôt dans la soirée.

Les **clés de la réussite** de cet événement sont liées à plusieurs facteurs :

- des produits simples, locaux et de grande qualité proposés par les 8 producteurs et les 3 artisans,
- la restauration sur place rendant l'événement convivial,
- les 3 animations proposées pendant toute la soirée :
  - animation cirque par URBAKA,
  - groupe musical,
  - exposition de vieilles voitures par la CAMAF,
  - et bien sûr une équipe de bénévoles dynamiques.

Nous attendons désormais avec impatience l'édition 2023 ».

Pour consulter le programme complet des Marchés des Producteurs de Pays, scannez le QR code ci-contre :

Pour en savoir +

Marc RAOULT
Sous directeur, Référent marchés événementiel
05 87 50 40 47 / 06 99 92 26 93
marc.raoult@haute-vienne.chambagri.fr

Corinne MALLEFOND
Assistante Drive fermier
et Marchés des Producteurs de Pays
05 87 50 42 35
corinne.mallefond@haute-vienne.chambagri.fr

LES CHIFFRES DU MOIS

3297 déclarants PAC en 2022 !

AGENDA

Marchés des Producteurs de Pays
Du 20 mai au 25 septembre
Pour en savoir plus cf. page 3

Journée innov'action
13 septembre chez MAISON FEDON, Razès. Au programme les techniques innovantes de communication.
Contact : Salomé Riffaud au 05 87 50 40 23.

Fête de la Race Bovine Limousine
20 et 21 août à Saint-Léonard-de-Noblat

LES NUMÉROS UTILES

Cellule agri accompagnement
Numéro vert : 0800 80 80 87
agriaccompagnement@gmail.com

Point Accueil Installation - Transmission
Tél. : 05 87 50 42 33
pait87@haute-vienne.chambagri.fr

Cellule DEMETER
Tél. : 05 87 50 42 34
demeter.cda87@gmail.com

Service juridique
Tél. : 05 87 50 40 26
service.juridique@haute-vienne.chambagri.fr

SÉCHERESSE QUELLES STRATÉGIES ?

« DU JAMAIS VU POUR UN MOIS DE MAI »

« Nous venons de vivre un mois de mai exceptionnel avec en moyenne 20 mm de pluviométrie sur le département, autant dire pas grand-chose pour alimenter les semis de maïs, la pousse de l'herbe, les céréales mais aussi toute la nature environnante. Entre temps, des orages de grêle se sont abattus sur le département ; nous pensons aux agriculteurs qui ont subi de forts dégâts…

L'été risque d'être chaud et il faut penser à nos troupeaux pour l'eau d'abreuvement. Les aménagements deviennent indispensables pour distribuer de l'eau de qualité toute l'année. Des aides financières vont être reconduites l'année prochaine, n'hésitez pas à solliciter un accompagnement technique, il y a toujours des solutions !

Avec le contexte économique et le prix de l'engrais, nous avons été nombreux à réduire, voire supprimer les apports au printemps. Quelle que soit la pousse de l'herbe cet été, il faut dès à présent penser aux stocks et déterminer le niveau de couverture des besoins du troupeau. Je considère que réaliser un bilan fourrager maintenant permet de connaître le volume à « trouver ». Des achats seront certainement nécessaires pour certains d'entre nous, que ce soient des céréales ou des fourrages.

Enfin, concernant le maïs, les conditions météorologiques sur l'été peuvent faire bouger les dates d'ensilage. Pour approcher au mieux cette date, 4 journées d'estimation du taux de matière sèche du maïs vont être organisées fin août. »

Benoît ROUSSEAU
Élu de la Chambre d'agriculture

Pour en savoir +

Antenne de Magnac-Laval
05 55 60 92 40 - antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr

Antenne de Limoges
05 87 50 40 87 - antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr

Antenne de St-Laurent-sur-Gorre
05 55 48 83 83 - antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr

Antenne de St-Yrieix-la-Perche
05 55 75 11 12 - antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux et le site Internet

haute-vienne.chambre-agriculture.fr
Chambagri87
@87Chambre
Mangez_fermier_87

« A votre service » est édité par la Chambre d'Agriculture 87 : SAFRAN - 2 av. Georges Guingouin - CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1

Directeur de la publication : B. VENTEAU

Rédacteur en chef : B. VENTEAU

Comité de Rédaction : B. VENTEAU, les élus, la direction et agents de la Chambre d'Agriculture 87

Conception graphique : Chambre d'Agriculture 87

N° ISSN : 2678-2383

Crédits photos : Chambre d'Agriculture 87, sxc.hu, OPERA - **Impression - Routage :** Rivet Impression - 05 55 04 49 50

RUBRIQUE JURIDIQUE

FEMMES OU HOMMES : FOCUS SUR LE CONGÉ PARENTAL D'EDUCATION

À la naissance ou à l'adoption d'un enfant, tout exploitant agricole, tout conjoint collaborateur et les salariés peuvent bénéficier d'un **congé parental d'éducation.**

Le congé parental, d'une durée variable, permet au **père et/ou à la mère** de suspendre ou de réduire son temps de travail pour s'occuper de l'éducation de son enfant.

Le congé parental n'est pas rémunéré, mais sous certaines **conditions**, il peut donner lieu au versement de prestations sociales par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou par la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Congé parental : quelles allocations pour les personnes affiliées à la MSA ?

L'exploitant agricole, le conjoint collaborateur ou le salarié agricole qui suspendent ou réduisent leur activité dans le cadre d'un **congé parental**, peuvent adresser une demande d'allocations à leur centre MSA ou CAF.

Chacun peut percevoir la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) qui est constituée des prestations suivantes :

- La prime à la naissance ou à l'adoption
- L'allocation de base
- La Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PREPARE)
- Le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG)

L'exploitant agricole, chef d'exploitation peut bénéficier d'un congé parental s'il cesse tout ou partie de son activité. Pour percevoir les **allocations** durant son congé, l'exploitant doit justifier d'un nombre de trimestres de cotisations vieillesse selon le nombre d'enfants.
En outre, il peut prétendre à des prestations sociales dans le cadre de son **congé parental**.

Le conjoint collaborateur déclaré à la MSA a la possibilité de bénéficier d'un congé parental d'éducation. Toutefois, son statut de collaborateur est suspendu lorsqu'une interruption d'activité intervient dans le cadre d'un congé parental d'éducation.

Pour bénéficier des prestations sociales liées, le conjoint collaborateur doit cesser toute activité professionnelle, être à jour de ses cotisations sociales et avoir été affilié pendant au moins 8 trimestres à l'assurance vieillesse.

Les salariés agricoles peuvent bénéficier d'un **congé parental** en **informant leur employeur** par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) ou par lettre remise en main propre contre décharge (récépissé). Cette missive doit indiquer la date de début du congé parental et sa durée. Attention, ce dispositif est ouvert aux salariés de plus d'un an d'ancienneté dans l'entreprise à la date de naissance de l'enfant ou à l'arrivée de l'enfant adopté de moins de 16 ans dans le foyer.

La notification de **congé parental** doit être effectuée par le salarié agricole au plus tard :

- 1 mois avant la fin du congé maternité, paternité ou d'adoption, en précisant la date de départ et la durée du **congé parental.**

OU

- 2 mois avant la date de prise du **congé parental,** si celui-ci ne débute pas immédiatement après le congé maternité, paternité ou d'adoption.

Focus sur la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PREPARE) : elle fait partie de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Elle permet à un ou aux deux parents ayant au moins un enfant à charge de moins de 3 ans (ou moins de 20 ans en cas d'adoption) de cesser ou réduire leur travail pour s'en occuper. La durée de versement dépend du nombre d'enfant(s) à charge et de la situation familiale. Elle peut être dans certains cas limitée au 1er anniversaire de l'enfant. En cas d'inactivité avant de percevoir cette prestation, le parent peut bénéficier d'une formation.
Vous devez justifier d'au moins 8 trimestres de cotisation sur une période de référence précédant la naissance, l'adoption ou l'accueil de l'enfant concerné. La durée de la période de référence varie en fonction du nombre d'enfant(s) à charge.

Pour un couple, à partir de 2 enfants, la durée est limitée à 24 mois maximum pour chaque parent jusqu'au 3e anniversaire du plus jeune de vos enfants.
Attention, la durée de votre droit est réduite du nombre de mois d'indemnités journalières postnatales de maternité (ou d'adoption).

Pour en savoir +

Elizabeth Savin
service.juridique@haute-vienne.chambagri.fr
05 87 50 40 26

INNOV'ACTION | LES AGRICULTEURS INNOVENT

RUBRIQUE TECHNIQUE

Innov'Action est un label porté par les Chambres d'agriculture pour permettre l'échange entre agriculteurs ainsi que le partage de pratiques innovantes. En organisant ces journées, la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne souhaite mettre en valeur et donner la parole à des agriculteurs qui innovent dans leur technique de production, ou leur organisation.

La 1ère journée Innov'Action de l'année s'est tenue au GAEC Chez Massiat le mercredi 27 avril. A cette occasion, Jérôme Massiat a présenté, à une vingtaine d'autres exploitants présents, la culture de miscanthus qu'il a planté en 2019 ainsi que le bâtiment de stockage.

En effet, sur cette exploitation de 210 ha en bovins et ovins viande, située à Saint-Léger-Magnazeix, 15 ha sont maintenant dédiés à la culture du miscanthus. L'objectif est de trouver une alternative à la paille et de s'inscrire dans la recherche d'une autonomie globale de l'exploitation.

Retrouvez ici le guide des alternatives à la paille

La journée a permis :
- des échanges techniques sur les avantages de cette culture et sur son coût de production,
- la visite du bâtiment de stockage ainsi que de la parcelle,
- et la découverte des litières de miscanthus.

Même si le coût d'implantation est élevé, le miscanthus présente de nombreux avantages. C'est notamment une plante pérenne, c'est-à-dire qu'elle se plante une fois pour 20 à 25 ans.
Pour la seconde journée, nous nous retrouverons début juillet pour aborder la thématique de fertilisation azotée via la technologie de précision.

Les références les plus récentes acquises dans le sud de la Nouvelle-Aquitaine chiffrent le coût de revient en période de croisière du miscanthus à 70 €/tonne en 2021, avant la crise des intrants. Au vu des premiers constats chiffrés, le GAEC de Chez Massiat serait en mesure d'être totalement autonome en litière : une économie de 400 tonnes de paille de céréales à acheter est envisageable. Comparé à un coût annuel moyen de production du miscanthus de 4000 à 5000 €, la démarche s'avère gagnante !

La 2ème journée Innov'action s'est déroulée le 13 juillet au GAEC Tertrais Frères à le Treuil à Champnétery.

Face aux enjeux environnementaux, économiques et aux demandes sociétales, l'utilisation des technologies imagerie biomasse drone ou satellite et l'utilisation des matériels d'épandage adaptés permettent d'optimiser les apports azotés à l'échelle de la parcelle avec des précisions GPS qui sont au centimètre.

Les apports des unités fertilisantes se font suivant la spécificité de la parcelle (bonne dose), la facilité de fractionner les apports (le bon moment) et sa localisation (bon endroit).

Ces pratiques sont utilisées plus couramment sur les cultures de colza et/ou blé.

Les questions qu'on va se poser sont les limites ou les contraintes à l'utilisation sur les parcelles en herbe à fort potentiel de production. Combien coûte la démarche et quelles sont les économies réalisées ?

Prochain rendez-vous : mardi 13 septembre
« Des outils de communication performants pour le développement de l'activité vente directe »

Pour en savoir +

Salomé RIFFAUD
Référente Innovation et Filières Émergentes
salome.riffaud@haute-vienne.chambagri.fr
06 17 41 63 00

Richard POUTISSOUS
Conseiller spécialisé agronomie et productions végétales
richard.poutissous@haute-vienne.chambagri.fr
06 12 65 52 83

CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-VIENNE

VOS FORMATIONS À VENIR

Le coût de ces formations est pris en charge par le fonds de formation VIVEA pour ses contributeurs.

Autres publics : nous consulter.

Programme, conditions et modalités d'inscription auprès du contact indiqué et sur notre site : https://haute-vienne.chambre-agriculture.fr

Mieux gérer son troupeau bovin avec SYNEL (1 jour)

Être autonome dans l'utilisation des différents modules SYNEL.

PANAZOL, le 27 juillet 2022
Contact : Pauline SERGENT – Tél : 06 62 13 81 73

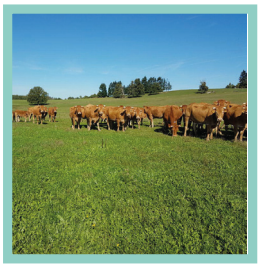

Transformation fermière : mettre en place son Plan de Maîtrise Sanitaire

Maîtriser les règles d'hygiène pour la transformation des produits de l'exploitation et formaliser un Plan de Maîtrise Sanitaire.

PANAZOL, les 23 août et 6 septembre 2022 +1h15 à distance
Contact : Claire TOURNEUR – Tél : 05 87 50 40 08

S'installer en société (2 jours)

Comprendre et maîtriser le fonctionnement des sociétés sur le plan des relations humaines, de l'organisation du travail, des aspects comptables, fiscaux, économiques et juridiques.

PANAZOL, les 27 et 29 septembre 2022
Contact : Karine AUCOULON – Tél : 05 87 50 42 34

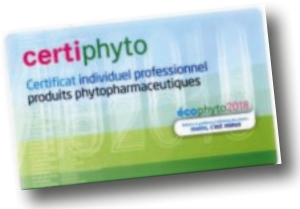

Déjà 10 ans…
Pensez à renouveler votre CERTIPHYTO !

Vous avez obtenu votre CERTIPHYTO en 2011 ou 2012, celui-ci va arriver à échéance !

Le renouvellement doit s'effectuer impérativement entre les 3 et 9 mois AVANT la date de fin de validité de votre Certiphyto en cours.

Une des voies pour le renouveler est de suivre une **formation de 7 heures** (sans test certificatif) dont le coût est pris en charge par VIVEA pour ses contributeurs.

La Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne vous propose des formations de renouvellement réparties sur tout le département.

Pour renouveler votre Certiphyto, inscrivez-vous dès à présent, en retournant le bulletin pour être positionné(e) sur une session proche de chez vous. Vous serez alors contacté(e) par la Chambre d'agriculture.

Pour tout complément d'information consultez notre site Internet https://haute-vienne.chambre-agriculture.fr ou bien contactez Valérie LACORRE au 06 99 99 51 67

Vos antennes sont également à votre service pour vous renseigner sur toutes les démarches à réaliser.

Comment intégrer un chien de protection dans un troupeau ? (1 jour)

L'évolution de la prédation dans son propre environnement et mettre en place les moyens de protection.

ST DENIS DES MURS, courant septembre 2022
Contact : Nathalie LEBRAUD – Tél : 06 99 92 00 88

Initiation au shiatsu en équins (durée : 1 jour)

Pour le bien-être de son cheval, comprendre les principes de base du shiatsu et s'initier à cette pratique.

EYMOUTIERS, courant septembre 2022
Contact : Célien PIGNOL – Tél : 06 12 69 90 18

BULLETIN RÉPONSE

à retourner à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne
Safran - 2 Av. Georges Guingouin - CS 80912 Panazol - 87017 Limoges CEDEX 1
ou PAR MAIL : valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

Je soussigné(e) (Nom et prénom) : ……

Adresse : …… CP – Commune : ……

Tél. : …… Mail : ……

Je souhaite renouveler mon Certiphyto en suivant une formation de 7 heures ☐ OUI / ☐ NON

Je suis en activité en agriculture et mon statut est :

☐ Chef d'exploitation ☐ Conjoint collaborateur ☐ Cotisant solidaire
☐ Aide familiale ☐ Autre (précisez)……

Date de fin de validité de votre Certiphyto actuel : …… / …… / 20…..

Merci de joindre obligatoirement à ce bulletin-réponse la copie de votre Certiphyto actuel.